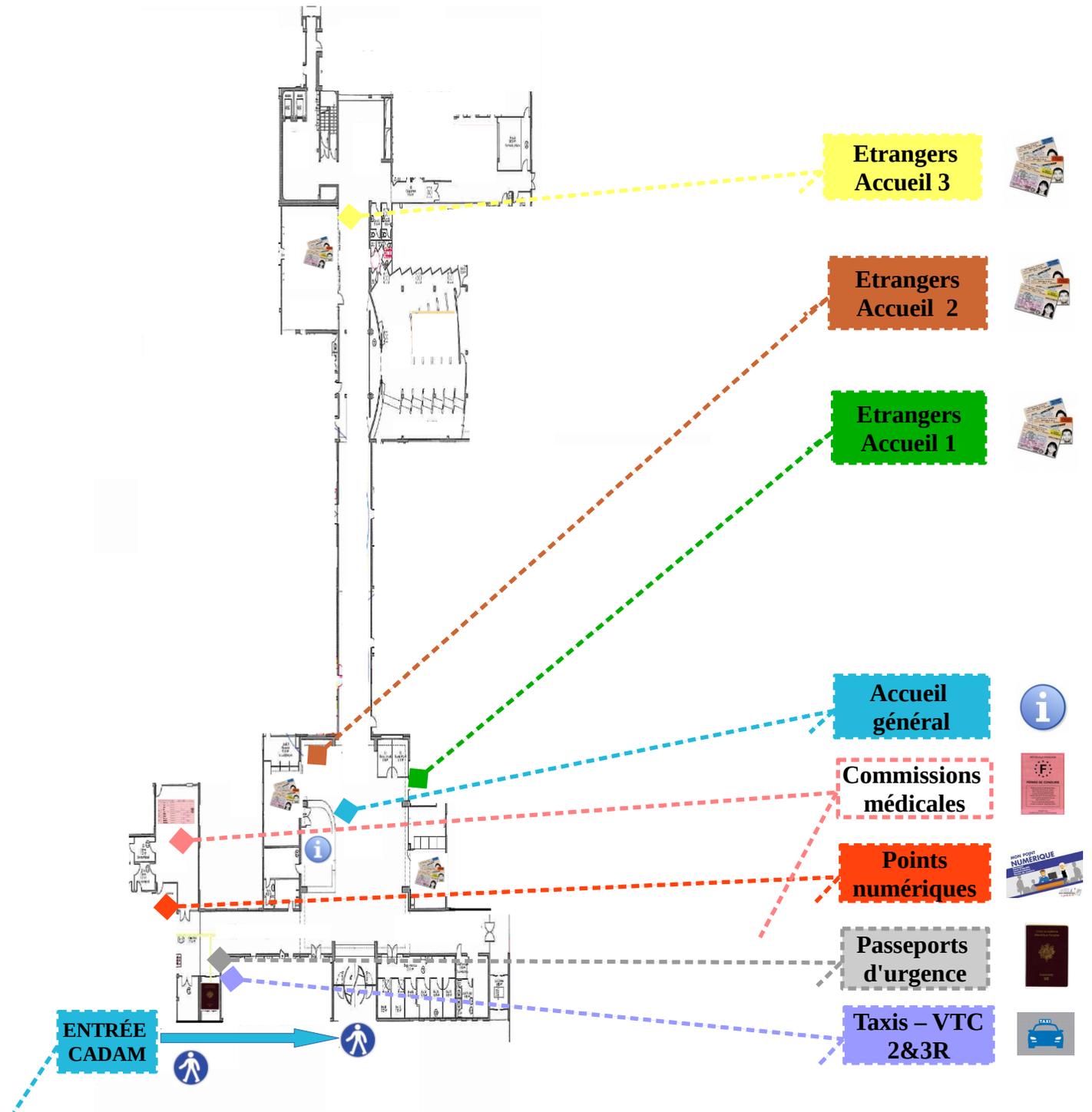


NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

1. Mener des enquêtes permettant de connaître vos attentes et adapter nos horaires d'ouverture.
2. Vous informer sur les conditions d'accès et d'accueil de nos services et de manière systématique lors de changement.
3. Vous orienter vers le bon service.
4. Faciliter l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite.
5. Accueillir de manière adaptée les personnes en difficulté.
6. Accueillir avec courtoisie en donnant le nom de votre interlocuteur.
7. Faciliter la constitution de vos dossiers
8. Veiller au confort de nos espaces d'accueil et d'attente.
9. Être attentif à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et courriels.
10. Traiter vos courriers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.
11. Traiter vos courriels dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
12. Prendre en charge vos appels téléphoniques en moins de 5 sonneries.
13. Répondre dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à toutes vos suggestions et réclamations portant sur le respect de nos engagements.
14. Mesurer annuellement votre satisfaction et vous informer des résultats.



Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations - Bureau des affaires réglementaires et de proximité (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Associations loi 1901	04.93.72.25.33 - (répondeur)
Associations culturelles	04.93.72.25.90
Brocanteurs	04.93.72.25.49
Domiciliataires d'entreprises	04.93.72.25.11
Dons-legs	04.93.72.25.90
Droit option franco-algérien	04.93.72.25.49
Environnement et RUP (reconnue d'utilité publique)	04.93.72.25.90
Foires et salons	04.93.72.25.90 - de 9h à 12h
Fonds de dotation	04.93.72.25.90
Fondations d'entreprise	04.93.72.25.90
Guides conférenciers	04.93.72.25.35
Habilitation funéraire	04.93.72.25.35
Maître restaurateur	04.93.72.25.14
Manifestations commerciales	04.93.72.25.90 - de 9h à 12h
Permis de chasse - Duplicata	04.93.72.25.49
Réglementation touristique	04.93.72.25.35

Direction des sécurités – Bureau des polices administratives (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Armes et explosifs	04.93.72.25.12 ou 17 ou 20 ou 23 du lundi au jeudi de 9h à 11h30
Chiens dangereux	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Débites de boissons	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Gardes particuliers	04.93.72.25.22
Vidéoprotection	04.93.72.25.15

Direction des sécurités – Bureau de la sécurité et de l'ordre public (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Dérogations de survol - drones	04.93.72.25.41
Hélicoptères	04.93.72.25.41
Lâcher de ballon	04.93.72.25.41
Manifestations aériennes	04.93.72.25.41
Manifestations festives à caractère musical	04.93.72.23.28
Manifestations sportives	04.93.72.25.13

Vous pouvez consulter le site internet à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches>

HORAIRES D'OUVERTURE

- Cartes Nationales d'Identité (CNI) & Passeports : s'adresser à la mairie
- Titres de séjour Étrangers

ACCUEIL 1 – Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUADA) : pour déposer une demande d'asile (accueil uniquement sur rendez-vous pris auprès de Forum Réfugiés)

- ACCUEIL 1 –** Si votre demande concerne :
- une demande d'asile ou le renouvellement des titres provisoires pour l'asile : **de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi)**
 - une demande de modification (adresse/état civil) ou de duplicata pour un titre de séjour réfugié, protégé subsidiaire ou apatride : **de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi)**, muni(e) du formulaire correspondant à votre démarche. **Télécharger et compléter les formulaires sur le site internet.**
 - le dépôt d'une demande de titre de voyage : **de 9h00 à 11h00 le mercredi**, muni(e) du formulaire correspondant à votre démarche. **Télécharger et compléter les formulaires sur le site internet.**
 - le retrait d'un titre de voyage : **à 13h30 le mercredi**
 - une première demande de carte de séjour « étranger malade » : **télécharger et compléter les formulaires sur le site internet, envoyez-le par courrier à l'adresse suivante :** Préfecture des Alpes Maritimes - 147, bd du Mercantour - DRIM/ BES / Pôle asile / étranger malade
 - un renouvellement de carte de séjour « étranger malade » : **de 9h00 à 11h00 (les lundi, mardi et vendredi)**, muni(e) du formulaire correspondant à votre démarche. **Télécharger et compléter les formulaires sur le site internet.**

ACCUEIL 2 : ne reçoit plus le public à compter de ce jour. Les demandes concernant : le renouvellement d'une carte de résident (10 ans), le renouvellement d'une carte de résident "UE" (10 ans), le duplicata d'un titre de séjour (en cas de perte ou de vol), une modification d'adresse, une modification d'état civil (mariage, divorce,...) devront être transmises exclusivement par courrier à l'adresse suivante : **Préfecture des Alpes-Maritimes - DRIM-Bureau du Séjour-Accueil N°2 - Cellule des résidents - Démarche par voie postale - 147 Bd du Mercantour – CADAM 06286 - Nice Cedex 3.**

Le formulaire à remplir mentionnant la liste des pièces à fournir se trouve sur le site internet : Démarches Administratives/Etrangers/Démarches par voie postale/

Pour les étudiants étrangers : consulter le site internet <http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Etrangers/Etudiants-et-rangers>. Pour le retrait de leur titre de séjour, ils doivent se présenter à l'accueil de remise de titres, tous les jours sauf le jeudi de 13h00 à 14h30

ACCUEIL 3 de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi) : pour une première demande ou un renouvellement de carte de séjour temporaire ou de titre pluriannuel, une première demande de carte de résident, la prolongation d'un visa, une demande de visa retour

ACCUEIL de remise de titres de 13h00 à 14h30 (tous les jours sauf le jeudi) : pour le retrait des titres de séjour, des titres de voyage, des titres d'identité républicains, des documents de circulation pour étranger mineur (les demandes de ces deux derniers titres se font exclusivement par courrier) : sur présentation d'une convocation, envoyée par SMS ou par courrier, par le titulaire du titre qui devra être en mesure de pouvoir justifier de son identité (présentation du passeport ou d'une pièce d'identité). **Il est donc inutile de vous présenter en préfecture avant d'avoir reçu la convocation.**

- Naturalisations : Uniquement sur rendez-vous
- Commissions médicales,
- Taxis & véhicule de tourisme avec chauffeur,
- et Points numériques :

Uniquement sur rendez-vous <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Prise-de-rendez-vous>

- Accueil Général : Renseignements de 9h à 14h30

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

- Titres de séjour Étrangers
Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 au 04 93 72 20 02
- Naturalisations
Les mardi et jeudi de 13h30 à 16h00 au 04 93 72 26 65
- CNI & Passeports : s'adresser en priorité à la mairie du domicile, sinon serveur vocal interactif national **3400**
- Cartes grises : serveur vocal interactif national **3400**
- Permis de conduire : serveur vocal interactif national **3400**
- Visites médicales : serveur vocal interactif national **3400**
- Logement (DALO) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au 04 93 72 27 06 – 04 93 72 27 73 – 04 93 72 27 79



UN MEILLEUR ACCUEIL AU SERVICE DU PUBLIC

La préfecture des Alpes-Maritimes améliore la qualité d'accueil et de service



Préfecture des Alpes-Maritimes

Centre Administratif Départemental
147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3
(horaires d'accueil aux guichets : voir en dernière page)

Accueil téléphonique

Pour les certificats d'immatriculation, les permis de conduire, les cartes nationales d'identité et les passeports composer le **3400** (coût d'un appel local)

« Allô service public » : **3939** lundi à vendredi de 8h30 à 19h00 (coût : 0,15 EUR la minute en moyenne)

Serveur vocal interactif (SVI) – 24h/24 – 7j/7 – ☎ 04 93 72 29 99

Préfecture : ☎ 04 93 72 20 00

Sites internet

Préfecture : ✉ <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous>

Le portail de l'administration française : www.service-public.fr

Pour effectuer une téléprocédure : <https://ants.gouv.fr/> - <https://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Envoyer un courriel à l'ANTS

Certificats d'immatriculation : ✉ siv-part@interieur.gouv.fr

Permis de conduire : ✉ ants-pc-usager@interieur.gouv.fr

Réclamations et suggestions

Vous pouvez :

- demandeur un formulaire à l'accueil général et le déposer dans l'urne
- remplir ce formulaire en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/A-votre-ecoute-pour-progresser>

Dernière mise à jour : novembre 2018
Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

